



## La gestion publique dans la tourmente :

# Après les services de dépenses et du budget, c'est au tour des centres régionaux de pensions d'être sacrifiés sur l'autel de la RGPP !

*Depuis la création du service des retraites de l'Etat l'été dernier, les plus grandes inquiétudes pesaient sur la pérennité des centres régionaux de pensions en Métropole. Car chacun sait que toute réforme entreprise au ministère et notamment dans le cadre de la RGPP est soumise à une obligation de résultats, celle de supprimer le plus d'emplois possible.*

*Lors de la précédente réunion du 2 octobre dernier, l'administration s'était engagée à communiquer dès décembre son projet concernant l'évolution des CRP. Rien n'a filtré, jusqu'à la semaine dernière où ce projet a été communiqué à l'ensemble des agents et des organisations syndicales invitées quant à elles à participer à un groupe de travail le 8 mars .*

## **Un CRP sur deux supprimés, 200 agents sur le carreau, à l'EST rien ne reste !**

*Dans ce que l'administration présente ne subsisteraient d'ici la fin 2011 que 11 CRP transformés, pour 9 d'entre eux, en centres de gestion (Clermont-Ferrand, Lille, Limoges, Marseille, Montpellier, Nantes, Paris, Toulouse et Tours). Pour 2 autres (Bordeaux et Rennes), également centres de gestion, ils constitueront les deux établissements du centre d'appel unique.*

**Disparaissent :** Ajaccio, Amiens, Besançon, Caen, Châlons en Champagne, Créteil, Dijon, Grenoble, Lyon, Metz, Nice, Rouen, Strasbourg et cela concerne 200 emplois temps plein soit 250 à 260 personnes qui vont être amenés à faire des choix contraints de reconversion professionnelle.

*Les critères avancés par l'administration pour «éliminer» les implantations reposent arbitrairement sur deux paramètres : la taille du centre et l'attractivité du département.*

*De fait l'administration rend responsable de la disparition de leur CRP, les départements pour lesquels les tableaux de mutations ne sont pas engorgés. Drôle de logique qui opposerait expressions des besoins sociaux et implantations des services publics à des considérations immédiates d'ordre démographique et priveraient ainsi, selon la nature de la mission, des régions entières, voire des pans entiers du pays, de certains acteurs du service public. C'est oublier les principes républicains et les obligations de l'Etat en matière de cohésion sociale, d'aménagement du territoire et de solidarité des territoires.*

## **Concentration, industrialisation, déshumanisation**

*Dépendre, via un centre d'appel physiquement établi à Rennes et Bordeaux, pour l'Alsace et la Lorraine d'un centre de gestion de sa pension situé à Limoges, pour la Franche Comté d'un autre situé à Montpellier,... ce n'est plus de la proximité, ce n'est pas plus de l'accessibilité et une garantie de réponse rapide et fiable.*

*C'est délibérément ne pas tenir compte des populations concernées, des besoins en matière d'appels ou de rendez-vous physiques. C'est volontairement ignorer pour des raisons budgétaires et idéologiques la nécessaire relation humaine dans le suivi du dossier d'un certain nombre de pensionnés.*

Ces choix bafouent la qualité du service rendu par les agents des CRP, reconnue tant par l'administration que par les pensionnés. D'ailleurs dans sa synthèse sur l'Etude de la relation avec l'utilisateur, la DGFIP reconnaît que «l'accueil des usagers est assurée avec compétence et implication aussi bien au sein du SRE que des CRP, et les indicateurs disponibles reflètent un haut niveau de qualité.» L'administration affirme tout aussi clairement que «l'un des objectifs de la réforme des pensions est d'organiser au niveau national le service rendu à l'utilisateur» et que «cette action s'inscrit dans le cadre de la RGPP».

Le choix qui a été rétenu selon V. MAZURIC, directeur adjoint en charge de la gestion publique, «ne signifie pas que le travail était mal fait jusque là, sinon une solution plus radicale aurait été trouvée». Il invite donc de fait les agents des CRP à considérer la restructuration du service des retraites de l'Etat comme une récompense de l'excellence de leurs prestations. Bref une autre illustration de l'adage «qui aime bien châtie bien».

Malgré les demandes, depuis plusieurs mois, des organisations syndicales de discuter sur le fond et leur refus de se laisser imposer un projet ficelé sans l'once d'un débat, rien n'est négociable en matière d'exercice de la mission, des moyens nécessaires à son exécution et des structures, le directeur adjoint n'ayant à l'évidence aucune marge de manoeuvre.

Après avoir reconnu lors de ce groupe de travail avoir demandé aux directions locales d'informer les personnels du cadre de la réforme qui a été défini et présenté dans le cadre des ateliers d'élaboration du DOS par le directeur général en personne, le seul espace de discussion qu'il était prêt à ouvrir avec les organisations syndicales concernait l'accompagnement social de sa restructuration.

Accepter ce seul cadre de discussion aurait consisté pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires à entériner les choix plus que discutables de l'administration. C'est pourquoi nous avons refusé ainsi que l'ensemble des organisations syndicales présentes, de cautionner par notre présence les orientations de l'administration. Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, il est indispensable qu'une véritable discussion s'engage sur l'opportunité et la pertinence de fermer 13 CRP et de supprimer plus de 200 emplois.

Les agents des CRP, comme l'ensemble des agents concernés par les réformes en cours (SIP, services de dépenses et du budget, amendes, CPS, ...) et toutes celles à venir, ne peuvent et ne doivent accepter d'être considérés comme de simples «pions» que l'administration déplace au gré des restructurations et de la remise en cause du service public.

L'Union SNUI-SUD Trésor appelle les agents du SRE et des CRP à se mobiliser dès aujourd'hui et à faire grève le 23 mars prochain avec l'ensemble des agents de la DGFIP et des ministères financiers.

## Et les agents dans tout ça ?

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires c'est parfois à quelques mois d'un départ en retraite, que cette réforme va obliger des agents à se resituer professionnellement voire à démarrer une nouvelle carrière professionnelle, ce qui n'est pas sans conséquence sur la qualité de vie au travail, les nouvelles équipes de travail et les parcours professionnels (évaluation-notation, tableau d'avancement, liste d'aptitude, ...).

Que vont devenir les 200 agents dont les CRP sont destinés à fermer ? Par lettre du 31 août, le directeur général s'est engagé à ce que les agents concernés puissent ou suivre la mission dans le cadre de mutation prioritaire ou demeurer à résidence dans un service de direction.

A ce jour, dans les réunions qu'ont organisé les équipes de direction, il n'est déjà plus question de la 1ère option. Quand à la 2ème, il est conseillé d'examiner les vacances d'emplois, à résidence au-delà même des services de direction, voire dans le département ... Qu'en sera-t-il alors de la garantie de maintien à résidence ?

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, dans le cadre des restructurations, tous les agents qui le souhaitent doivent demeurer à résidence en service de direction, au besoin en sur-nombre. Si comme l'affirme l'administration pas un seul agent ne doit demeurer sur le bord du chemin, encore faut-il éviter toute «aimable pression» consistant à lui faire accepter ce que veut pour lui l'administration.

- Pour la défense et le renforcement de leur missions
- Pour l'arrêt des suppressions d'emplois et des implantations de service public
- Pour l'amélioration des conditions de vie au travail
- Pour la revalorisation des rémunérations
- Pour l'amélioration des carrières